

Fiche pratique

élaborée par Isabelle Capitaine-Benne, professeure-relais,
avec l'équipe de médiation des 2 Scènes

Conseils pour monter un projet d'Éducation artistique et culturelle (ÉAC)

• **2 mots clés** pour le partenariat :
dialogue et **co-construction**

• **3 piliers** : **connaître, pratiquer, rencontrer**

→ <https://www.education.gouv.fr/sites/default/files/2020-03/eac---feuille-de-route-2020-2021-51716.pdf>

Les projets doivent obligatoirement être conçus avec l'appui et les conseils d'un chargé ou d'une chargée départemental et de domaine de la DRAEAC.

→ <https://draeac.region-academique-bourgogne-franche-comte.fr/lequipe/>

Un dialogue permanent est nécessaire entre les enseignants et le médiateur ou la médiatrice de la structure culturelle et les artistes :

① **avant le projet** pour une vraie phase de co-construction : définir ensemble les étapes du projet

② **pendant le projet** pour croiser les regards sur l'expérience et en suivre l'évolution

③ **après le projet** pour dresser un bilan

La phase de co-construction doit aussi être l'occasion de bien mettre au clair la place et le rôle de chacun dans le projet :

– l'enseignant qui garde la responsabilité générale des élèves et doit se soucier de l'aspect pédagogique de l'action

– le médiateur qui évalue la faisabilité du projet et en assure la coordination

– l'artiste qui gère l'aspect artistique

① Avant le projet

– Vérifier le **contenu pédagogique** et le **respect des trois piliers de l'ÉAC**.

– Vérifier, en lien avec le **médiateur**, la faisabilité du projet en termes humain et matériel : disponibilité et engagement de l'équipe pédagogique et administrative, choix des artistes, disponibilité de salles adaptées, possibilité de constitution de demi-groupes élèves, jours et plages horaires de l'atelier dans la semaine.

– S'assurer de l'adéquation entre le contenu et le niveau des élèves.

– **Élaborer l'école du spectateur** en choisissant des spectacles adaptés au niveau et à l'âge des élèves.

– Définir ensemble – établissement scolaire et structure culturelle – un budget solide et réaliste avec un engagement financier de chacune des parties : DRAC, DRAEAC, structure culturelle (possibilité de faire appel à des crédits des collectivités territoriales et à des crédits spécifiques comme Cités éducatives par exemple).

– Compléter la plateforme ADAGE + le choix du format : 12 heures, 20 heures et plus d'atelier artistique.

② Pendant le projet

– **La pratique artistique doit être aussi accompagnée par un enseignant**. Ne jamais laisser les élèves sans celui-ci, l'artiste ne peut se retrouver seul responsable d'un groupe. L'enseignant a aussi un rôle à jouer sur ces temps d'atelier, il assure notamment la mobilisation des connaissances travaillées en classe et le réemploi de celles-ci sur les temps d'atelier, afin d'enrichir le projet.

– **Les exercices d'initiation à la pratique artistique** doivent être à la fois ludiques et qualitatifs, clairement définis et proposés selon une progression.

③ Fin de projet

– C'est avant tout un **temps de convivialité** dont le format est à réfléchir ensemble. Il peut prendre diverses formes et pas nécessairement une forme scénique : exposition de photos, diffusion de vidéos, lecture de textes...

– Garder des **traces** : vidéos, photos, textes sur le site de l'établissement / la structure culturelle, exposition au CDI...

– Réunir les trois entités pour faire un **bilan** : points forts, points faibles éventuels, acquis permis par le projet. Ce temps peut notamment nourrir la perspective d'une collaboration future.